
Le partage de savoirs du point de vue des politiques publiques ayant trait aux élèves à besoins particuliers : quels savoirs, pour quels partages de ” l’agir ensemble ” ?

Jean Belanger*^{†1}, Serge Thomazet*^{‡2}, and Corinne Mérini*^{§2}

¹Université du Québec à Montréal - UQAM (CANADA) (université du québec à Montréal) – Canada

²Activité, Connaissance, Transmission, éducation (ACTÉ) – Université Blaise Pascal -
Clermont-Ferrand II : EA4281 – France

Résumé

Les ouvrages scientifiques (Marcel, Dupriez & Perisset-Bagnoud, 2007) mais aussi les grands organismes internationaux (Communauté Européenne, 1996; OCDE, 2000, 2007; UNESCO, 2000, 2009) et les prescriptions nationales (loi du 8 juillet 2013 pour la refondation de l’école de la république, la loi du 11 février 2005 pour l’égalité des droits et des chances) en France, ou les textes du MELS comme la politique de l’adaptation scolaire de 1999 et la LIP de 2011 au Québec promeuvent le principe d’une action collective auprès des élèves à besoins éducatifs particuliers et valorisent le partenariat, l’ ” Agir ensemble ” ou encore les alliances entre acteurs et partenaires de l’école.

Qu’en est-il de la place de ce concept et des notions connexes de partenariat ou de coopération dans les politiques publiques françaises et québécoises ? Un état des lieux de l’utilisation de ” l’agir ensemble ” nécessaire aux alliances éducatives déjà mené pour ce qui concerne le niveau des lois (XXXXXX, 2014) servira de base à une nouvelle série de données concernant cette fois les textes réglementaires.

L’analyse devrait permettre de faire ressortir la place réservée à cet ” agir ensemble ”. Quels contours ces politiques publiques tracent elles à ces collaborations ayant trait aux élèves à besoins particuliers, qu’est-ce qui est partagé, par qui et pour quoi faire ? Quels savoirs sont en cause et mis au service de qui ou de quoi ?

C’est à ces questions que notre contribution tentera de répondre par une analyse textuelle descriptive (assistée par le logiciel SÉMATO) de la notion de l’ ” Agir ensemble ” dans les lois, mais aussi dans les cadres réglementaires français et québécois de l’éducation.

Une première approche, traduit côté français une place importante accordée dans la loi française à la coopération inter-établissements, avec les milieux économiques ou les dynamiques culturelles dans des logiques de collaborations interinstitutionnelles. Du côté québécois, on observe un cadrage plus centré sur l’école et sur l’ouverture de celle-ci pour y

*Intervenant

[†]Auteur correspondant: belanger.j@uqam.ca

[‡]Auteur correspondant: Serge.THOMAZET@uni-bpclermont.fr

[§]Auteur correspondant: corinne.merini@univ-bpclermont.fr

laisser intervenir des partenaires externes au système éducatif mais aussi les parents. Reste à analyser si le cadre réglementaire resserre la prescription autour des pratiques et du partage de celles-ci ?

Regard réflexif sur la question de recherche (transversal au colloque) : **proposer**
L'évolution du métier d'enseignant, (ouverture à des préoccupations pas seulement centrées sur l'enseignement/apprentissage) coïncide avec des attentes sociétales se traduisant dans les politiques publiques et les cadres prescriptifs de l'école. Il est apparu nécessaire de réaliser une analyse sémiologique de ces cadres afin de saisir ce que proposent les politiques publiques dans le domaine du partage et de " l'agir ensemble " pour les élèves à besoins particuliers.

Mots-Clés: Partenariat, analyse de politiques publiques, alliances éducatives, prescription éducative, école inclusive.